

COMPTE RENDU DE LA REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 3 AVRIL 2014

Affiché en exécution de l'article L 121-17 du Code des Communes.

L'an deux mil [quatorze](#), le [3 avril](#) à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Trumilly, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la Loi, à la Mairie, sous la présidence de Madame Martine LOBIN, Maire.

Date de la convocation : [28 mars 2014](#)

Etaient présents Mmes et Ms les Conseillers Municipaux : [Martine LOBIN](#), [Philippe DESJARDINS](#), [Olivier LEROUX](#), [Mathias PAPON](#), [Jérôme AUDEBEAU](#), [Séverine DUPONT](#), [Martine MOMMELE](#), [Margarita ALVAREZ](#), [Jérôme DA SILVA DE FREITAS](#), [Christian LOUSSERT](#), [Catherine GARCIA](#), [Séverine PAREDES](#), [Michel BONNELLE](#), [Virginie LABASQUE](#), Conseillers Municipaux

Formant la majorité des membres en exercice

Absente excusée : [Gisèle MOTTIER](#) donne pouvoir à [Martine MOMMELE](#)

Secrétaire de séance : [M. ALVAREZ](#)

Madame le Maire consulte le Conseil Municipal pour l'approbation du compte rendu de la séance du 28 mars 2014. Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Madame le Maire sollicite l'avis du Conseil Municipal sur le report des points 2 (Convention de mise à disposition des ouvrages de distribution publique d'électricité au SEZEO) et 3 (signature d'un protocole avec la CAPOISE) en raison d'un manque d'information. Les conseillers municipaux approuvent les demandes de report.

Madame le Maire propose d'ajouter deux points à l'ordre du jour qui concernent la fixation du nombre de membres à la Commission des Finances et leur nomination. Le vote du Budget Primitif 2014 devant intervenir le 30 avril dernier délai.

05/14 – OBJET : DÉLIBÉRATION POUR LA DESIGNATION DES DELEGUES SEZEO

Votants : 15 Pour : 15 Contre : 0 Abstentions : 0

Madame le Maire présente le Syndicat des Energies de la Zone Est de l'Oise, communément nommé SEZEO créé par arrêté préfectoral en date du 22 novembre 2013.

Le SEZEO est issu de la fusion des cinq syndicats d'électricité suivants :

- Syndicat d'électricité du Compiégnois,
- Syndicat d'électricité Electron X,
- Syndicat d'électricité de l'Est de l'Oise,
- Syndicat d'électricité de la Vallée de l'Oise,
- Syndicat d'électricité du Valois auquel la commune était adhérente.

Le « syndicat » est l'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité sur le territoire des collectivités membres.

L'assemblée générale devant se tenir le mardi 22 avril 2014 et la première réunion du Comité Syndical le mardi 29 avril 2014, Madame le Maire, propose de procéder dès aujourd'hui à la désignation des délégués SEZEO pour la commune de TRUMILLY.

L'exposé du Maire entendu, le conseil municipal à main levée (à la demande de l'unanimité des membres de l'assemblée délibérante) et à l'unanimité des suffrages exprimés,

DECIDE de

Nommer :

Mathias PAPON, Premier Titulaire

Olivier LEROUX, Second Délégué Titulaire

Christian LOUSSERT, Suppléant.

06/14 – OBJET : DÉLIBÉRATION POUR LA DESIGNATION DES DELEGUES AUX SYNDICATS ET COMMISSIONS EXTERIEURS

Votants : 15 Pour : 15 Contre : 0 Abstentions : 0

L'exposé du Maire entendu, le conseil municipal à main levée (à la demande de l'unanimité des membres de l'assemblée délibérante) et à l'unanimité des suffrages exprimés,

DECIDE de

Désigner aux Syndicats et Commissions énumérés ci-dessous les délégués titulaires et suppléants suivants :

| | TITULAIRES | SUPPLÉANTS |
|---|----------------------------------|---|
| Syndicat des Eaux Auger St Vincent | Martine LOBIN Mathias PAPON - | Philippe DESJARDINS Margarita ALVAREZ |
| SAGEBA | Martine LOBIN Mathias PAPON | Catherine GARCIA Olivier LEROUX |
| SISN | Catherine GARCIA | Mathias PAPON |
| Office de Tourisme | Virginie LABASQUE | Martine LOBIN |
| ADICO | Martine MOMMELE | Séverine PAREDES |
| SIVOS | Martine LOBIN Séverine DUPONT | Jérôme DA SILVA DE FREITAS Séverine PAREDES |
| RPI | Martine LOBIN | Séverine DUPONT |

07/14 – OBJET : DÉLIBÉRATION POUR LA FIXATION DU NOMBRE DE MEMBRES DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Votants : 15 Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Le maire expose à l'assemblée les articles L 123-4 à L 123-9 du code de l'action sociale et des familles, ainsi que le décret 95-562 du 6 mai 1995 (modifié par le décret 2000-6 du 4 janvier 2000) fixant les conditions de fonctionnement des centres d'action sociale, et notamment les règles relatives à la désignation des membres du conseil d'administration.

Les membres élus par le conseil municipal sont au nombre maximum de 8, de même que les membres nommés par le maire.

C'est au conseil municipal de fixer, à part égale, le nombre de membres élus et nommés.

Le conseil municipal décide de fixer ainsi le nombre des membres du conseil d'administration du CCAS (outre la Présidente) :

- 5 membres élus par le conseil municipal ;

- 5 membres nommés par le maire.

08/14 – OBJET : DÉLIBÉRATION POUR LA NOMINATION DES MEMBRES DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Votants : 15 Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Madame le maire rappelle au conseil municipal que celui-ci a fixé le nombre des élus au conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale à 5 membres élus par le conseil municipal et 5 membres extérieurs nommés par le maire.

En conséquence, il convient de procéder à l'élection de ceux-ci dans les conditions fixées par l'article L123-6 du code de l'Action Sociale et des Familles et par l'article 8 du décret n°95-

563 du 6 mai 1995, modifié par le décret n°2000-6 du 4 janvier 2000 (scrutin de liste à représentation proportionnelle au plus fort reste).

L'exposé du Maire entendu, le conseil municipal à main levée (à la demande de l'unanimité des membres de l'assemblée délibérante) et à l'unanimité des suffrages exprimés,

DECIDE de

Proclamer élus au sein du conseil municipal :

- Gisèle MOTTIER
- Olivier LEROUX
- Martine MOMMELE
- Margarita ALVAREZ
- Michel BONNELLE

Madame le maire nomme les cinq autres membres :

- Mireille KERVREN
- Raymonde CAILLEUX
- Anne-Marie DEVIENNE
- Joseph DEVIENNE
- Michèle COLSON

09/14 – OBJET : DÉLIBÉRATION POUR LA FIXATION DU NOMBRE DE MEMBRES DE LA COMMISSION DES FINANCES **Votants : 15 Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0**

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

DECIDE de

Fixer à 6 le nombre de membres de la Commission des finances que Madame le maire présidera.

10/14 – OBJET : DÉLIBÉRATION POUR LA NOMINATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DES FINANCES **Votants : 15 Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0**

Le conseil municipal après avoir fixé à 6 le nombre de membres de la Commission des Finances que Madame le maire présidera.

Entendu l'exposé du Maire, le conseil municipal à main levée (à la demande de l'unanimité des membres de l'assemblée délibérante) et à l'unanimité des suffrages exprimés,

DECIDE de nommer :

- Philippe DESJARDINS
- Catherine GARCIA
- Martine MOMMELE
- Margarita ALVAREZ
- Christian LOUSSERT
- Gisèle MOTTIER

Membres de la Commission des Finances.

La séance est levée à 21h05